



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 NOVEMBRE 2018

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, P. ACEDO, M. EVENE, MA THEBAUD, JD BONNOME, JM BAGNERES PEDEBOSCQ, S. PUYO, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, G. MOSCHETTI, AM BARTHE, M.LORDON, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.LOUSTALET, C. MARTIN, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), C. ORDONNES (pouvoir à F.GONZALEZ), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCQ), J.DARRIGADE (pouvoir à G.LASSABE), F.MARTINEZ (pouvoir à C.MARTIN),

Secrétaire de séance : G.MOSCHETTI

ORDRE DU JOUR :

- Pouvoirs
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 septembre 2018
- Informations de Monsieur le Maire
- Rapport annuel d'activité 2017, SDEPA
- **Compte rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT** :
 - Avenant n° 1 – Marché de travaux, lot 2 entretien et aménagement de la salle Paul Vaillant Couturier
 - Avenant n° 1 – Marché de travaux, lot 6 entretien et aménagement de la salle Paul Vaillant Couturier
 - Avenant n° 1 – Marché de travaux, lot 3 entretien et aménagement de la salle Paul Vaillant Couturier
- Informations des Adjoints

PROJET DE DELIBERATION

Finances

01. Approbation du rapport n° 1 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
02. Approbation du rapport n° 2 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Ressources Humaines

03. Convention d'adhésion au Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques pour la prestation santé et conditions de travail

Habitat

04. Signature convention de partenariat entre la CAPB et la Commune dans le cadre du nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) d'amélioration de l'habitat

Culture

05. Suppression de documents du fonds de la bibliothèque municipale – autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention avec l'entreprise sociale et solidaire « Recyclivre »

Accessibilité

06. Bilan d'activité de la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées (2016/2018)

Urbanisme/Affaires foncières

07. Intégration de la voirie du lotissement « La Petite Tuilerie » – Acquisition à titre gratuit de la parcelle BB 156 (régularisation)

Intercommunalité

08. Syndicat intercommunal Txakurrak – modification de statuts suite à l'adhésion de la Commune d'Ustaritz

09. Approbation du rapport d'activités 2017 de la CAPB

Commerce

10. Avis consultatif – ouverture dominicale pour 2019

- Questions diverses

Monsieur le Maire indique que l'assemblée a été destinataire du rapport 2017 du SDEPA.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

. Séance du 17 septembre 2017 : approuvée à l'unanimité

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT :

- Avenant n° 1 – Marché de travaux, lot 2 entretien et aménagement de la salle Paul Vaillant Couturier pour un montant de 1 283,75 € TTC ;
- Avenant n° 1 – Marché de travaux, lot 6 entretien et aménagement de la salle Paul Vaillant Couturier pour un montant de 3 720,42 € TTC ;
- Avenant n° 1 – Marché de travaux, lot 3 entretien et aménagement de la salle Paul Vaillant Couturier pour un montant de 4 182,98 € TTC.

Monsieur le Maire annonce le décès de Monsieur Patrick BORTOLINI, agent retraité de la Ville et de Madame Nicole SERAC, mère de Denis, Philippe DARTIGOUYTE et de Muriel GALE.

Il présente ses plus sincères condoléances aux familles.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Boucau a été reconnue en l'état de catastrophe naturelle, par arrêté interministériel, pour les intempéries du mois de juillet. Tous les administrés concernés ont été prévenus afin qu'ils se mettent en relation avec leur assurance.

Monsieur le Maire annonce qu'une enquête publique sera ouverte du 12 novembre au 13 décembre 2018 inclus dans le cadre de la demande faite par la CAPB en vue d'obtenir l'extension-reconstruction de la station d'épuration de Saint-Bernard et la restructuration du réseau d'assainissement sur le territoire de la Commune de Bayonne.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Bayonne les :

- . Lundi 12 novembre de 9 h à 12h
- . Mardi 20 novembre de 14 h à 17 h
- . Jeudi 29 novembre de 9 h à 12 h

. Jeudi 13 décembre de 14 h à 17 h.

Il précise que le Conseil Municipal devra émettre un avis.

Monsieur le Maire annonce que le Tribunal Administratif a rendu, le 30 octobre dernier, un jugement favorable au profit de la Commune dans le cadre du contentieux formé par la SARL Solana.

Cette dernière avait saisi le Tribunal Administratif dans le cadre d'un recours indemnitaire en demandant la condamnation de la Commune à lui verser 600 000 € en réparation de son préjudice causé par la perte de chance sérieuse d'acquérir des parcelles cédées à la Société In SITOM pour la réalisation de l'opération « Picasso ».

Ces parcelles avaient été acquises par la Commune en 2011 dans le cadre de l'exercice de son droit de préemption alors que la SARL s'était portée acquéreur.

La requête de la SARL Solana a été rejetée et a été condamnée à verser à la Commune 1 200 €.

INFORMATION DES ADJOINTS

Madame Monia EVENE annonce que le repas des aînés aura lieu le 4 décembre et qu'il affiche complet. 25 personnes sont sur liste d'attente.

Monsieur le Maire précise que les personnes inscrites sur liste d'attente seront prioritaires l'an prochain.

Madame Marie José ROQUES informe l'assemblée que l'arrêté préfectoral portant création d'un EPCC est paru. A compter du 20 novembre 2018, l'Association Scène Nationale du Sud Aquitain se transformera en EPCC.

Elle précise que le collectif Etorquinekin, dans le cadre de l'aide aux migrants, a sollicité le prêt de la salle Paul Vaillant Couturier dans le but d'organiser un concert. La Ville mettra également à leur disposition la salle Joseph Prudet le 23 mars prochain dans le but d'organiser un loto.

Le 1^{er} décembre, la bibliothèque municipale accueillera dans le cadre des « Petits Plaisirs Littéraires », l'écrivain Gauz pour la parution de son deuxième roman « Camarade papa ».

Le 15 décembre aura lieu le traditionnel marché de Noël sur la place de Boucau. Cette année les jeunes seront mis à l'honneur et s'exprimeront au travers de la danse, du théâtre et de la musique. Autour de ce podium, les écoles et les associations viendront effectuer diverses ventes à leur profit.

L'ORDRE DU JOUR EST ABORDE

-1-

Approbation du rapport n°1 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et ses Communes membres.

Cette commission procède à l'évaluation du montant des charges et des recettes financières transférées à la Communauté d'Agglomération et correspondant aux compétences dévolues à la Communauté d'agglomération.

Monsieur le Maire indique que suite à la réunion de la CLECT en date du 16 octobre 2018, il convient d'adopter le rapport n° 1 relatif aux montants des attributions de compensation de base et à l'évaluation des transferts de charges permettant de déterminer les attributions de compensation de droit commun.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 février 2017, portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 3 octobre 2018 actualisant la liste des membres de la CLECT,
Vu le rapport n° 1 établi par la CLECT du 16 octobre 2018 relatif à l'évaluation de transferts de charges permettant de déterminer les attributions de compensation de droit commun,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré

- . **approuve** le rapport n° 1 de la CLECT du 16 octobre 2018 tel que présenté en annexe,
- . **autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur le Maire explique que dans ce rapport figure toutes les Villes concernées par l'évaluation des premiers transferts de charges GEMAPI. La Ville de Boucau en fait partie avec le Syndicat de l'Aygas puisque la compétence « eau » a été transférée à la CAPB. Le montant de l'adhésion de 7 460 € viendra en déduction du budget.

Monsieur Christophe MARTIN précise qu'il est indiqué dans l'annexe que le contenu des compétences transférées se décline en trois volets dont « la lutte contre la pollution : prévention et identification des pollutions d'origines domestiques, agricole ou encore industrielle ». La Ville de Boucau est sollicitée depuis de nombreuses années sur des pollutions existantes, au droit des services techniques, qui se jettent directement dans l'Adour. Des choses ont été tentées mais il n'y a pas eu de suite et ces pollutions reviennent régulièrement à des hauteurs importantes, ce qui n'est pas tolérable. Des moyens d'investigations supplémentaires avec la force de puissance de l'Agglomération permettront sans doute d'identifier, il l'espère, les responsables et de mettre en place des actions correctives qui pourront remédier à cette grave problématique. Il passe donc commande pour que des recherches soient menées étant donné que la compétence « eau » a été transférée à la CAPB.

Monsieur le Maire répond qu'il ne peut que partager son souhait. Il rappelle que la Région est propriétaire du Port. Même si les moyens ne sont pas les mêmes que ceux de la Ville de Boucau, il n'est pas certain que l'Agglomération ait une puissance plus forte que celle de la Région et de l'Etat qui sont parfaitement au courant de ces pollutions. Ces problèmes sont connus de tous y compris ceux de Fertiladour et de la Raffinerie du Midi. Il espère également que les origines seront trouvées et que les pollueurs seront amenés à payer. Les élus partagent ce souhait.

Madame Marie Ange THEBAUD souligne que quelques éléments de réponse ont été apportés lors de la dernière plénière du S3PI sur la thématique de l'eau, en présence de Monsieur le Sous-Préfet. La Région a comptabilisé 150 exutoires, jusqu'alors seulement 80/90 ont été identifiés. Le Sydec est venu faire une présentation et il semble que sur une partie de la Ville de Tarnos des réseaux ne sont pas connus et les eaux pluviales et usées se mélangent. Un gros travail doit être engagé. L'Agence de l'Eau, absente lors de cette réunion, sera relancée sur cette problématique.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

Approbation du rapport n° 2 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et ses Communes membres.

Cette commission procède à l'évaluation du montant des charges et des recettes financières transférées à la Communauté d'Agglomération et correspondant aux compétences dévolues à la Communauté d'agglomération.

Monsieur le Maire indique que suite à la réunion de la CLECT en date du 16 octobre 2018, il convient d'adopter le rapport n° 2 relatif aux montants des attributions de compensation de base et à l'évaluation des transferts de charges permettant de déterminer les attributions de compensation de droit commun.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 février 2017, portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 3 octobre 2018 actualisant la liste des membres de la CLECT,

Vu le rapport n° 2 établi par la CLECT du 16 octobre 2018 relatif à des révisions dérogatoires d'attribution de compensation des Communes,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré

. **approuve** le rapport n° 2 de la CLECT du 16 octobre 2018 tel que présenté en annexe et son impact sur l'attribution de compensation de la Commune,

. **autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur le Maire souligne que les techniciens de la CAPB ont effectué un énorme travail pour identifier les effets défavorables ou favorables liés à la fusion. L'intégration de Boucau a eu pour effet de valoriser les dotations perçues de 59 656 €. Par conséquent, dans le cadre du respect du pacte de solidarité, l'attribution de compensation allouée à la Commune sera diminuée d'autant. Monsieur le Maire indique que de par l'effet « fusion », 86 communes sur 158 ont perdu 1 600 000 € de dotations et les 8 communes « bénéficiaires » ont accepté de reverser 980 617 €.

D'autres éléments très techniques sont à prendre en compte mais il est compliqué de donner des explications.

Monsieur Jean DUBOURDIEU rappelle que ce point a été évoqué en commission « finances » et qu'il est entièrement d'accord avec ce pacte financier. Sur la forme par contre, il émet des réserves. En effet, la somme qui a été versée est reprise par le biais de l'attribution de compensation. Or, l'année prochaine on ne sait pas si on touchera quelque chose en échange. On ne peut pas voter cette délibération en l'état. Il

précise être d'accord sur le pacte financier et sur la redistribution aux Communes déficitaires mais il n'est pas d'accord sur la forme.

Monsieur le Maire répond que s'il comprend bien, Monsieur Jean DUBOURDIEU pense que l'attribution de compensation sera inscrite dans le marbre. Il précise que lorsque la Ville de Boucau a rejoint l'Agglomération, le montant de la dotation a évolué. Il rappelle que la CLECT n'émet qu'un avis. En revanche, le Conseil Communautaire peut modifier les choses. Ponctuellement pour l'année concernée, il y a eu un effet fusion négatif mais pour l'année prochaine, on ne sait pas. La CLECT se réunira à nouveau sur le sujet et les choses seront remises à jour. Il ne peut pas croire que ce montant sera figé puisqu'une explication a été donnée cette année.

Monsieur Jean DUBOURDIEU précise qu'on parle de la commission d'évaluation des charges transférées et que la Ville de Boucau n'a transféré aucune charge. L'effet fusion ne concerne pas uniquement les charges. Il ne voit pas comment ce produit-là serait à retirer de l'attribution de compensation qui est liée aux transferts de charges.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un Conseil Communautaire où siègent 233 élus et il a été considéré que la meilleure façon était de passer par l'attribution de compensation avec un vote quasiment unanime. Il est obligé ici de faire respecter la procédure. Les élus ont le droit d'émettre des interrogations, c'est leur droit le plus absolu.

VOTE :

Pour : 24

Contre : 5 (PC + FD)

-3-

Convention d'adhésion au Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques pour la prestation santé et conditions de travail

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une nouvelle convention Santé et conditions de travail qui prévoit l'intervention de médecins de prévention assistés d'une équipe pluridisciplinaire (conseillers de prévention, ergonomes, psychologues du travail, assistantes sociales, correspondant handicap).

La convention actuelle sera résiliée le 31 décembre 2018.

Monsieur le Maire propose donc l'adhésion à la nouvelle convention Santé et conditions de travail proposée par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- . **décide** d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2019 à la convention Santé au travail proposée par le Centre de Gestion ;
- . **autorise** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention proposée en annexe ;
- . **précise** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Discussion :

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'au 31 décembre 2018 tous les services proposés sont gratuits sauf la visite médicale.

A compter du 1^{er} janvier 2019, les services deviendront payants, selon l'article 6 de ladite convention, sauf si la demande émane d'un agent. L'intérêt social est important c'est pourquoi la Ville souhaite adhérer à cette convention.

Monsieur Christophe MARTIN voudrait savoir s'il s'agit du renouvellement d'une convention existante ou s'il s'agit d'un nouveau service.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du renouvellement d'une convention qui arrive à échéance avec des changements.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-4-

Signature convention de partenariat entre la CAPB et la Commune dans le cadre du nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) d'amélioration de l'habitat

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, indique que la Communauté d'Agglomération Pays Basque est compétente en matière d'Equilibre Social de l'Habitat. A ce titre, elle peut mettre en œuvre sur son territoire d'intervention des dispositifs opérationnels pour l'amélioration du parc privé existant.

L'action publique sur ce parc constitue un axe structurant de la politique locale de l'habitat de la CAPB et représente un des enjeux essentiels du futur PLH.

En effet, l'intervention de la puissance publique permet de lutter contre le mal-logement (situations de précarité énergétique et d'habitat indigne), de répondre aux impératifs du développement durable, d'accompagner des copropriétés en difficultés, mais également de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées. Les enjeux liés au parc privé sont donc à la fois sociaux, urbains et environnementaux.

Le logement constitue un besoin fondamental pour chacun des habitants du territoire de la CAPB et le parc privé en est une composante majeure. Aussi, s'appuyant sur les résultats positifs du PIG 2016-2018 et du PIG Bien Chez Soi 2016-2018 du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, la CAPB a décidé de lancer à l'échelon de son territoire un nouveau dispositif opérationnel pour l'amélioration des conditions d'habitat des propriétaires occupants et des locataires et le développement de l'offre conventionnée sociale et très sociale.

Ce dispositif soutenu par l'ANAH, le Conseil Départemental 64, la CAF des Pyrénées-Atlantiques, PROCIVIS Aquitaine Sud et la Fondation Abbé Pierre, doit permettre :

- ➔ de créer les conditions nécessaires à l'amélioration générale du parc ancien et des conditions d'habitation des ménages occupants. Il traitera en particulier des thématiques d'habitat indigne, de rénovation énergétique, de perte d'autonomie des personnes âgées et handicapées, des copropriétés fragiles et de développement de l'offre conventionnée sociale et très sociale ;
- ➔ la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat privé en lien avec les engagements de la CAPB dans le cadre de la délégation de compétence des aides à la pierre et du programme « habiter mieux ».

Le dispositif vise notamment à :

- remettre aux normes les logements locatifs ou ceux des propriétaires occupants afin d'assurer leur sécurité et leur salubrité et assurer un accompagnement social, technique et juridique adapté des occupants des logements ;
- améliorer durablement les logements en aidant les propriétaires occupants modestes et très modestes à mieux se chauffer et diminuer les factures d'énergie ;
- permettre aux personnes âgées et/ou handicapées de mieux vivre à domicile et plus longtemps en favorisant l'adaptation du logement à son occupant ;
- développer une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés ;
- animer le réseau d'acteurs impliqués dans le repérage et le traitement des situations des ménages en difficulté dans leur logement ;
- repérer et accompagner la rénovation énergétique des copropriétés fragiles.

Les publics ciblés sont :

- les propriétaires occupants ;
- les propriétaires bailleurs ;
- les locataires en difficulté dans leur logement ;
- les syndicats de copropriétés fragiles.

Ce dispositif prévu pour une période de 3 ans est piloté par la CAPB qui missionne un opérateur pour accompagner les propriétaires et les locataires.

La gouvernance est assurée par 4 instances :

- . le Comité de Pilotage présidé par le Président de la CAPB ou son représentant. Il définit les orientations et le programme de travail ;
- . le Comité Technique Généraliste qui organise la mise en œuvre, l'application des orientations du Comité de Pilotage, fait le point sur les dossiers sensibles et évalue les moyens d'actions ;
- . les Comités Techniques Territoriaux habitat indigne où sont présentées les situations repérées ;
- . le Comité Technique Copropriétés qui a pour vocation dans un premier temps à impulser l'action sur les copropriétés en termes de repérage.

Les bilans de l'opération seront présentés annuellement.

Ce dispositif repose sur un partenariat entre la CAPB et les Communes volontaires qui souhaitent s'engager financièrement en faveur de l'amélioration de l'habitat en permettant d'optimiser l'effet levier des financements publics.

Dans la continuité des aides consenties par la Ville de Boucau dans le cadre des PIG précédents et au vu de la problématique du logement sur son territoire, la Commune souhaite poursuivre son action en faveur de l'habitat en s'inscrivant dans ce nouveau dispositif afin d'apporter un soutien supplémentaire pour l'aboutissement des projets d'amélioration des logements.

La participation de la Commune portera sur les thématiques suivantes considérées comme prioritaires à l'échelon de son territoire :

1° – Propriétaires occupants

- . autonomie : aides pour le financement de travaux permettant le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées ;
- . énergie : aides à l'amélioration de la performance énergétique des logements ;
- . logements très dégradés – habitat indigne : aides aux travaux de réhabilitation de logements très dégradés ou indignes.

2° – Propriétaires bailleurs

. aides permettant de lutter contre la vacance des logements et de développer une offre de logements locatifs privés sociaux et très sociaux

La contribution de la commune s'élèvera à 2.50 % de la dépense hors taxes subventionnée par l'ANAH. Elle permettra de traiter environ 21 logements de propriétaires occupants et 3 logements de propriétaires bailleurs.

La participation prévisionnelle de la commune s'élève à 16 500 € sur une période de 3 ans.

Cet engagement est formalisé par la signature d'une convention qui acte le partenariat entre la commune et la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Les opérations d'information et de communication du dispositif sont réalisées sous la responsabilité de la Communauté d'Agglomération Pays Basque par le biais des quotidiens locaux, journaux des collectivités, radios locales, commerçants, associations La Commune s'engage à relier l'information par la distribution d'affiches et plaquettes auprès des partenaires de la commune, diffusion d'articles de presse dans le journal communal, sur le site Internet et le panneau d'affichage électronique.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. **Approuve** le partenariat entre la CAPB et la Commune de Boucau dans le cadre du nouveau Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration du parc privé existant sur la base des orientations, objectifs et engagements financiers susvisés,

. **Approuve** la convention-type telle qu'annexée à la présente délibération,

. **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention-type susvisée ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général,

. **Précise** que les crédits nécessaires seront prévus sur les budgets des exercices concernés.

Discussion :

Monsieur Christophe MARTIN pense qu'il s'agit là d'un dispositif très satisfaisant donnant de bons résultats que ce soit à l'échelle de l'ancienne ABCA ou du Département. C'est heureux que l'Agglomération ait l'ambition de le porter au niveau de la totalité du territoire.

Il s'agit d'aider des propriétaires occupants ayant de faibles ressources avec des niveaux d'aides remarquables comme la contribution de la Ville, de l'Etat, de l'Agglomération ou de l'ANAH.

Cette année les engagements de ce dispositif sont les suivants :

. 21 logements pour les propriétaires occupants

. 3 logements pour les propriétaires bailleurs

Il souhaiterait obtenir les résultats du PIG de la période précédente 2016/2018 pour la Ville de Boucau avec notamment les différentes thématiques : la précarité énergétique, l'habitat indigne, le maintien des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap.

Il demande si une opération a pu être mise en place sur des copropriétés dégradées.

Il aimerait obtenir ces résultats même s'il convient que Monsieur le Maire ne puisse pas avoir les réponses dans l'instant.

Monsieur Gilles LASSABE précise que 12 opérations ont été identifiées sur le secteur des Forges (rue Thomas, Perse, Thimbaud...).

Monsieur le Maire souligne qu'il apportera des réponses dès que possible. Cela permettra de faire un constat et de visualiser l'évolution.

Madame Marie Ange THEBAUD indique que lorsqu'elle était encore dans la majorité, elle avait fait élargir le périmètre. Ce dernier partait de la rue Perse et allait jusqu'à la place y compris la rue Bramarie. Il y a des propriétaires indécis qui sont bailleurs et des propriétaires occupants qui sont difficiles à toucher. Dans le cadre du plan sur le développement durable présenté à la CAPB, il va être mis en place un guichet pour les propriétaires occupants avec des revenus modestes, ce qui permettra de les accompagner sur le montage des dossiers et le versement des subventions. Le plus difficile reste de les identifier.

Monsieur Christophe MARTIN dit que l'intérêt de ce dispositif est qu'il soit éligible sur l'ensemble du territoire de la Commune et non sur un périmètre ou un quartier ciblé. Ce qui est intéressant c'est que des propriétaires occupants qui vivent dans des conditions d'habitat très dégradées peuvent obtenir des niveaux d'accompagnement très forts y compris jusqu'à 60 % de subventions. Il faut se saisir de ce dispositif pour tenter de couvrir les 21 logements prévus cette année. Il faut améliorer la communication sur ce sujet.

Madame Monia EVENE indique qu'il y a eu un échange au CCAS où un accompagnement est proposé. Toutes les aides qui sont possibles ont été présentées.

Monsieur le Maire dit que c'est un sujet délicat et la CAPB propose ce partenariat. Il pense que la Ville doit y adhérer tout en restant vigilante. Ce dispositif existe depuis quelques années et continue à perdurer. Madame Monia EVENE est en charge de ce dossier et s'en occupe parfaitement.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-5-

Suppression de documents du fonds de la bibliothèque municipale – autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention avec l'entreprise sociale et solidaire « Recyclivre »

Madame Marie José ROQUES, Adjointe, informe l'assemblée que les documents de la bibliothèque Municipale André Moine sont propriété de la Commune et sont inscrits à l'inventaire.

Pour que les collections proposées au public restent attractives et répondent aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier selon les critères ci-dessous :

- . l'état physique du document, la présentation, l'esthétique,
- . le nombre d'exemplaires,
- . la date d'édition (dépôt légal il y a plus de X années),
- . le nombre d'années écoulées sans prêt,
- . le niveau intellectuel, la valeur littéraire ou documentaire,
- . la qualité des informations (contenu périmé, obsolète),
- . l'existence ou non de documents de substitution.

Selon leur état, les documents éliminés du fonds de la bibliothèque peuvent :

- . être jetés à la déchetterie,
- . être donnés à un autre organisme ou une association,
- . être vendus.

Dans ce dernier cas, il est rappelé que la Bibliothèque Municipale organise depuis quelques années, en partenariat avec le Centre Social Dou Boucaou, une Bourse aux livres qui a lieu une fois par an, tous les premiers samedis du mois d'octobre. Ainsi, les documents désherbés peuvent retrouver une seconde vie et profiter à d'autres lecteurs et lectrices.

Il est proposé qu'à l'issue de cette manifestation, les invendus soient remis à titre gracieux à l'entreprise sociale et solidaire « Recyclivre », qui se chargera de procéder à une vente d'occasion. 10 % de la somme globale HT seront reversés à une association désignée par la collectivité. Il est proposé de désigner le Comité des Œuvres Sociales du Personnel communal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- . **approuve** la convention avec l'entreprise sociale et solidaire « Recyclivre » ci-annexée,
- . **désigne** le COS, en tant qu'association bénéficiaire des 10 % de la recette perçue par « Recyclivre », conformément à l'article 7 de la convention,
- . **autorise** Monsieur le Maire à signer la dite convention avec le représentant de « Recyclivre ».

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-6-

Bilan d'activité de la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées (2016/2018)

Monsieur Louis DARRIBEROUGE, Adjoint, rappelle que suivant les dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, il a été créé à Boucau, par délibération du 26 mai 2008, une commission communale d'accessibilité des personnes handicapées.

Au-delà des représentants de la Commune, elle intègre des délégués des associations œuvrant sur le handicap sur la Commune et l'Agglomération : l'Association Valentin-Hauy et l'Association des paralysés de France.

Cette commission communale s'est réunie depuis 2016 à cinq reprises et a examiné les thématiques suivantes :

. PROGRAMMATION SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX

L'Agenda d'Accessibilité Programmée approuvé par le Conseil Municipal en date du 15 septembre 2015, suivant les exigences réglementaires, a été déposé en Préfecture pour l'ensemble du patrimoine communal et a fait l'objet d'un arrêté d'approbation par le Préfet le 27 janvier 2016.

Il concerne 20 bâtiments dont les travaux de remise à niveau ont été estimés à 2 228 616 € TTC sur 5 ans.

Les travaux de l'année 2016 pour l'ADAP ont concerné :

L'école Jean Abbadie : Les travaux d'accessibilité ont été majoritairement réalisés.

La mise en place de la petite signalétique, le signalement de l'entrée et le contraste des poignées restent à faire. La balise sonore est à poser.

L'école Joliot Curie : La plupart des travaux ont été effectués. Il reste à installer l'éclairage en façade et la balise sonore. Il est à noter que la signalétique a été posée, que l'élargissement des zones d'ouverture a été fait ainsi que la pose des portes. L'aménagement du sanitaire est terminé.

Le Foyer du XI Novembre : Les travaux d'aménagement de la cuisine et des toilettes pour handicapés nécessitent l'établissement d'une déclaration de travaux qui a été confié à un architecte. Le dossier sera déposé dès présentation aux utilisateurs.

Les services techniques municipaux : le transfert du public ne se faisant pas sur le site des services techniques, les travaux concernant l'accessibilité ne sont donc plus prioritaires.

Le centre d'animation de la Cale : Le bâtiment est conforme. L'ensemble des travaux a été réalisé.

Cimetière : Le revêtement des allées du 2ème cimetière et des alentours du Monument aux Morts a été réalisé. Cela représente environ 1 000 m². Une rampe d'accès au colombarium a été posée.

Les travaux de l'année 2017 pour l'ADAP ont concerné :

La salle Robert Hiquet : Les travaux d'accessibilité ont été stoppés en raison du projet de construction d'une « Maison des Associations ». Il y aura là un bâtiment neuf et accessible (dépôt PC réalisé).

Le Service Social du CCAS : Dans le cadre de la réhabilitation du CCAS, les travaux d'accessibilité seront intégrés. Cependant, la Ville rencontre des difficultés au niveau de la structure. Des études complémentaires ont été réalisées sur le plancher haut du RDC et des arbitrages restent à réaliser concernant le choix technique de renforcement.

Le Stade de Mousserolles : Le cheminement d'accès a été réalisé. La signalétique et la rampe ont été posées. Il reste à contraster le portail.

L'école Paul Langevin : Les travaux d'accessibilité sont terminés : aménagement des sanitaires, pose de la rampe d'accès, élargissement d'une porte. La balise sonore reste à poser par les services.

Le parking de cette école a été réhabilité.

La mairie : Les travaux ont bien avancé : la signalétique est posée, la mise aux normes de l'ascenseur est faite, les détecteurs de lumière sont installés, les mains courantes sur rampe d'accès extérieure et escalier intérieur ont été réalisées.

La signalétique « accès handicapé » est à installer à l'extérieur et les nez de marche de l'escalier restent à contraster.

Les travaux pour l'année 2018 pour l'ADAP ont concerné :

L'école Elisa Lassalle : Quelques travaux restent à faire :

Balise sonore à installer, contrastes à réaliser, élargissement des portes à prévoir, lavabo à adapter ainsi que la robinetterie des fontaines dans les sanitaires.

La pose de 2 portes PMR dans les sanitaires a été effectuée.

L'école Jean Baptiste Lanusse : la majorité des travaux a été réalisée. Reste à installer la balise sonore et à contraster la porte d'entrée.

L'église : L'aménagement du parvis est en phase de finition. Le stationnement est enfin sécurisé aux abords de cette structure. Une adaptation de l'aménagement doit être réalisée au droit de la place

Handicapé accessible depuis la voie de liaison entre l'allée de l'église et la rue Lucie Aubrac, afin de permettre l'accès au parvis pour les personnes à mobilité réduite.

La porte a été mise aux normes. La balise sonore est à poser et il restera à contraster les poignées.

Il est à noter que d'ores et déjà des travaux prévus pour 2019 ont été réalisés :

Complexe sportif de Piquessary : Le revêtement (cailloux roulés) a été remplacé, au niveau de l'entrée du stade, par du sable stabilisé. Les grilles et les caniveaux-grilles ont été remplacés.

Complexe Paul Vaillant Couturier

Des travaux d'accessibilité ont été réalisés à l'intérieur : installation de sanitaires pour handicapés, pose de la signalétique et des détecteurs de lumière, amélioration de l'éclairage de la salle du bar, les accès latéraux à la salle ont été dégagés et il y a eu une reprise de la largeur des portes d'accès à la salle de bal. De plus, des bandes d'éveil ont été posées sur les escaliers d'accès à la salle de spectacle et à la salle du bar.

Les mains courantes ont été contrastées ainsi que les nez de marche et les contre marches.

Une modification de la hauteur, des commandes électriques et des patères dans le bar a été réalisée.

L'éclairage extérieur du cheminement de l'évacuation de la sortie de secours de la façade ouest a été mis en œuvre.

La chaudière fioul usagée a été remplacée par une chaudière gaz,

La mise aux normes de l'assainissement avec raccordement sur le réseau public des sanitaires et des loges a été effectuée.

. VOIRIE

Les travaux de la rue de Matignon sont terminés.

Quais de bus réalisés en 2018 :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------|
| . 2 à la rue de Matignon | . 1 à Mousserolles |
| . 2 au lotissement les Vignes, | . 1 à Pastou |
| . 1 à la Pinède, | . 2 à la rue du XI novembre |

Passages piétons : Création de deux passages piétons, rue du XI novembre

Places PMR : 2 places à l'école Paul Langevin et 2 places au niveau du Monument aux morts

Monsieur Louis DARRIBEROUGE rappelle que ce bilan a été présenté lors de la commission d'accessibilité réunie le 5 novembre 2018.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du compte rendu des travaux de la commission d'accessibilité.

Cette présentation ne donne pas lieu à vote.

-7-

Intégration de la voirie du lotissement « La Petite Tuilerie » – Acquisition à titre gratuit de la parcelle BB 156 (régularisation)

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle que par une délibération en date du 6 novembre 2017 la Commune a décidé d'acquérir, à titre gratuit, auprès de l'association Syndical libre du lotissement « La Petite Tuilerie », en vue de l'intégration dans le domaine public communal de la voirie et de l'éclairage

public, les parcelles cadastrées section BB n° 191, n° 194 et 197 représentant une contenance totale de 68 a 32 ca.

Pour information, la CAPB a décidé d'acquérir par une délibération du Conseil permanent en date du 23 octobre 2018, les parcelles BB n° 199 et 200 en vue de la prise en charge des réseaux d'eaux usées et pluviales.

Or, lors de l'établissement de l'acte notarié, il a été constaté que la parcelle BB n° 156 d'une contenance de 1 a 79 ca devant être rétrocédée à la Commune avait été omise par le géomètre.

Dès lors, il est proposé au Conseil Municipal de régulariser cette omission en acceptant la rétrocession à titre gratuit de la parcelle BB n° 156.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- . **Décide** d'acquérir à titre gratuit auprès de l'ASL du lotissement « La Petite Tuilerie » la parcelle BB n° 156 d'une contenance de 1 a 79 ca en vue de son intégration dans le domaine public communal.
- . **Rappelle** que l'ensemble des frais sera supporté par l'ASL du lotissement « la petite Tuilerie »,
- . **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié avec le Président de l'ASL du lotissement « La Petite Tuilerie ».

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-8-

Syndicat intercommunal Txakurak – modification des statuts suite à l'adhésion de la Commune d'Ustaritz

Monsieur Guy MOSCHETTI, conseiller municipal, expose à l'Assemblée que le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal Txakurak réuni le 11 septembre 2018 a décidé de modifier l'article 1 de ses statuts compte-tenu de l'adhésion de la Ville d'Ustaritz.

Il invite le Conseil à valider cette modification.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- . **Approuve** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Txakurak suite à l'adhésion de la Commune d'Ustaritz.

Discussion :

Madame Marie José ESPIAUBE souligne que la Ville d'Ustaritz a quitté ce syndicat il y a quelques années pour y revenir aujourd'hui.

Monsieur le Maire répond que c'est la preuve qu'il est utile.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-9-

Approbation du rapport d'activités 2017 de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le rapport retraçant l'activité de la Communauté d'Agglomération Pays Basque prévu par l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales a été élaboré pour l'année 2017.

Il détaille l'action de la CAPB par grandes politiques publiques et souligne les projets les plus significatifs engagés au cours de l'année écoulée.

Le Conseil Municipal,

A pris acte de la production de ce rapport.

Discussion :

Monsieur le Maire fait une brève intervention sur ce rapport :

A travers les documents qui ont été adressés à l'ensemble des élus pour la préparation de ce Conseil Municipal, chacun a pu prendre connaissance du rapport d'activités 2017 de la CAPB et de l'ensemble de ses pièces annexes, présentés en Conseil Communautaire le 29 septembre dernier.

En quelques lignes, ce rapport détaille :

- La mise en place d'une gouvernance avec une Présidence, un Conseil Exécutif (21 réunions), un Conseil Permanent (8 séances, 455 délibérations), un Conseil Communautaire (9 séances avec 441 délibérations) et des commissions (39 réunions).

Monsieur le Maire précise que le Conseil Exécutif n'a aucun pouvoir contrairement au Conseil Communautaire. Par contre, le Conseil Permanent a le pouvoir de délibérer. Il s'agit d'une grande entité mais il faut savoir rester simple.

Il annonce qu'en 2019, 42 réunions sont déjà prévues.

- Le budget dont 134 millions d'euros d'investissement réalisés en 2017
- La CAPB est intervenue dans les diverses compétences et champs d'action suivants :
 - Aménagement et Habitat
 - Eaux, littoral et milieux naturels
 - Prévention, collecte et valorisation des déchets
 - Mobilités,
 - Economie
 - Transition Energétique
 - Services à la population et équipements
 - Politique linguistique
 - Politique culturelle
 - Europe, transfrontalier et politiques contractuelles
 - Montagne basque

Avis consultatif – ouvertures dominicales pour 2019

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, expose à l'assemblée que par courrier en date du 1^{er} août 2018, la Société PICARD Surgelés demande que le magasin de BOUCAU puisse être autorisé à employer du personnel salarié dans son commerce de détail de produits surgelés les dimanches :

- . 1^{er} décembre 2019 (9h/18h)
- . 8 décembre 2019 (9h/18h)
- . 15 décembre 2019 (9h/18h)
- . 22 décembre 2019 (9h/19 h 30)
- . 29 décembre 2019 (9h/19 h 30)

Il précise que l'article L.3132-26 du Code du travail dispose que « *Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.*»

Il ajoute que l'article R.3132-21 du Code susvisé prévoit que l'arrêté du Maire est pris après avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressés.

Il propose que les commerces de détail de produits surgelés soient autorisés à employer du personnel salarié les dimanches :

- . 1^{er} décembre 2019 (9h/18h)
- . 8 décembre 2019 (9h/18h)
- . 15 décembre 2019 (9h/18h)
- . 22 décembre 2019 (9h/19 h 30)
- . 29 décembre 2019 (9h/19 h 30)

Il est précisé que les organisations syndicales ont été consultées à ce sujet par un courrier en date du 8 août 2018.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé
Après en avoir délibéré,

Décide d'émettre un avis favorable à ce que les commerces de détail de produits surgelés soient autorisés à employer du personnel salarié les dimanches :

- . 1^{er} décembre 2019 (9h/18h)

- . 8 décembre 2019 (9h/18h)
- . 15 décembre 2019 (9h/18h)
- . 22 décembre 2019 (9h/19 h 30)
- . 29 décembre 2019 (9h/ 19 h 30)

Discussion :

Monsieur le Maire précise que les organisations d'employeurs et de salariés ont été consultées à savoir : le MEDEF, la CGT, la CCI, FO et la CFDT. La CGT et le MEDEF ont été les seules organisations à apporter une réponse, négative pour l'une, positive pour l'autre. Le débat est ouvert pour émettre un avis.

Madame Marie José ESPIAUBE rappelle la dernière délibération qui avait été prise pour l'ouverture dominicale du magasin Leader avant de faire l'objet d'un vote à l'Agglomération car la demande dépassait 5 jours. Le Conseil Municipal de Boucau avait émis un avis défavorable. Elle espère pouvoir encore rêver et obtenir de la majorité le même avis. Il s'agit d'une question de logique.

Monsieur Christophe MARTIN demande la confirmation des dates et souhaite savoir si ce magasin sera ouvert cette année.

Monsieur le Maire explique que dorénavant, la loi impose aux commerces d'effectuer les demandes un an à l'avance. Le magasin Picard sera bien ouvert cette année.

Monsieur Christophe MARTIN fait remarquer que sur les 5 organisations syndicales, 2 n'ont pas été consultées. De la même façon, il lui semble que toutes les organisations patronales n'ont pas été sollicitées même s'il ne doute pas de la réponse qu'on aurait pu recevoir. Il aurait aimé savoir s'il existe des instances représentatives du personnel de ce magasin. Il est important de recueillir l'avis de ceux qui vont être concernés et qui vont être amenés à quitter leur famille ces dimanches. Il reste persuadé que lorsqu'on s'organise on peut éviter d'aller chez Picard les 22 ou 29 décembre. Ouvrir le dimanche n'augmente pas, pour les personnes, la possibilité d'avoir plus de capacité de dépenses et cela n'augmente pas non plus la taille de leur portefeuille. Il est essentiel, à son avis, de garder des espaces pour rester en famille. De plus, on n'est pas sûr de la consommation de produits frais mais de produits surgelés qui peuvent rester quelques semaines au congélateur. Il y a moyen de s'organiser. Pour toutes ces raisons, il émet un avis défavorable et invite le Conseil Municipal à rester dans le même esprit que l'an passé.

Monsieur Gilles LASSABE dit avoir été à la rencontre des employés de ce magasin. Les réponses sont mitigées. Certains veulent rester en famille d'autres préfèrent travailler. Il indique néanmoins que sous l'ancienne mandature ce même magasin était ouvert les dimanches du mois de décembre.

Madame Marie José ESPIAUBE répond qu'il s'agissait d'un seul dimanche.

Monsieur le Maire estime quant à lui, qu'à partir du moment où il y a une demande, il faut la satisfaire. C'est un sujet qui prête à discussion. Bien sûr, il entend, les arguments de Monsieur Christophe MARTIN mais un patron est responsable et il doit apporter une réponse à une demande.

Des salariés devront aller travailler le dimanche mais certains en ont besoin. Il rappelle que les Forges fonctionnaient grâce aux 3 x 8, jour et nuit, samedi et dimanche compris.

Il pense, avec son équipe, qu'il est souhaitable d'émettre un avis favorable dans ce contexte et vu la période de l'année. De plus, il préfère que les clients viennent à Boucau plutôt que de se rendre à Tarnos, à Carrefour en face.

Avis favorable : 20

Avis défavorable : 8 (PC/PS/UDP/MAT)

Abstention : 1 (FD)

Monsieur Jean DUBOURDIEU reproche à la majorité d'être rentrée « dans les rangs » et de ne pas être cohérente.

Monsieur Jean Michel BAGNERES-PEDEBOSCQ réplique que le contexte d'ouverture de ce magasin est complètement différent de l'autre commerce Leader Price. Il n'est pas question de rentrer « dans les rangs ».

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean Pierre CRESPO indique que de nombreuses difficultés se sont fait jour au niveau de la réhabilitation du CCAS. Il souhaite connaître la situation actuelle, qu'elle soit technique ou financière.

Monsieur le Maire répond qu'au vu de la lenteur du dossier, il a participé à une réunion de travail qui s'est très mal passée signalant un conflit entre l'architecte et lui-même. Même les professionnels et les prestataires présents étaient stupéfiés par l'attitude de cette personne.

Suite à cette réunion, il a écrit à ce dernier au début du mois d'octobre en lui posant trois questions et demandant une réponse dans des délais raisonnables. Celle-ci est intervenue début novembre, hors du délai fixé, et aucune réponse n'a été apportée aux trois questions posées malgré une lettre de plusieurs pages. Il est apparu une incompatibilité dans les relations professionnelles et une perte de confiance envers cet architecte.

Il a alors pris la décision, après avis, de mettre fin à ce contrat. Par correction, il l'a reçu pour lui annoncer de vive voix.

Monsieur le Maire précise qu'un marché va être à nouveau proposé. Il a de bonnes raisons de croire que le dossier va accélérer avec moins de problèmes.

Il souhaite avancer, sans parler du passé, au mieux, avec des professionnels sérieux et compétents mais pas n'importe comment.

Monsieur Jean Pierre CRESPO regrette que Monsieur le Maire n'ait pas donné l'information plus tôt. S'il ne pose pas la question, les élus ne sont pas au courant.

Monsieur le Maire répond qu'il comptait la donner en fin de séance et reconnaît, effectivement, qu'il aurait pu le dire en informations au début de la réunion.

Monsieur Jean Pierre CRESPO dit qu'il ne fera pas de commentaires sur cette décision et rajoute qu'il a, personnellement, toujours entretenu de bonnes relations professionnelles avec cet architecte. Il y aura certainement un surcoût financier, quel est-il ? La même situation s'est passée sur les places de Boucau avec un changement d'architecte et il regrette de n'avoir jamais eu de réponses concernant les montants engagés.

Monsieur le Maire répond que toutes les réponses lui ont été données. Il revient sur le CCAS et dit qu'il va y avoir un maître d'œuvre et il n'est pas certain qu'il y ait un surcoût. Il y aurait eu un dépassement si on avait gardé cet architecte. Le travail effectué a été entièrement réglé. Aujourd'hui, la Ville ne lui doit plus rien. Il rappelle à Monsieur Jean Pierre CRESPO la violente altercation qu'il a eu avec la personne dont il est question il y a quelques années et pour laquelle il a été obligé, personnellement, d'intervenir.

Monsieur le Maire prend ses responsabilités dans l'intérêt de la Commune, il aurait été étonné si l'opposition avait été d'accord avec lui.

Monsieur Jean DUBOURDIEU répond que personne n'a dit que son groupe était contre cette décision. Il a simplement été demandé le montant du surcoût des travaux. Il considère que Monsieur le Maire s'acharne systématiquement sur l'opposition. Il est affligé.

Monsieur Jean DUBOURDIEU déplore qu'en 6 ans les élus d'opposition n'ont pas assisté à de réunions de travaux (il ne parle pas de la commission municipale de travaux).

Monsieur Jean Pierre CRESPO poursuit en disant que l'Association Etorquinekin qui s'occupe des migrants a sollicité l'aide de différentes collectivités. La CAPB et le Maire de Bayonne ont pris leurs responsabilités. La Ville de Boucau a été sollicitée, il souhaite savoir ce qu'il est prévu pour accompagner cette problématique. Les associations ont mis en œuvre de nombreuses choses.

Que compte faire la Commune ?

Monsieur le Maire répond qu'effectivement cette question est très délicate et difficile. Une réunion du Conseil Exécutif, ouverte, s'est tenue sur ce sujet avec le Président de la CAPB, également Maire de Bayonne. La Ville de Bayonne est en effet impactée directement car les migrants rentrent par le Pays Basque français et sont en transit sur son territoire mais sur de très courtes périodes car ils souhaitent partir vers l'Angleterre ou Paris. Lors de cet échange, beaucoup de personnes, notamment au niveau associatif, ont pris leurs responsabilités, le Département a quant à lui pris en charge les mineurs non accompagnés. Malheureusement l'Etat a fait savoir qu'il n'intervenait pas. Humainement c'est dramatique et financièrement aussi. Monsieur le Maire a demandé ce qu'il pouvait faire à son niveau. Il lui a été répondu que beaucoup de bénévoles venant du Sud des Landes se déplaçaient sur place pour identifier les besoins. Contrairement à ce que l'on peut penser, ce n'est pas de nourriture dont ils ont besoin mais d'affaires de toilettes et de produits d'hygiène. Il semblerait que pour l'hébergement, les besoins soient honorés.

Aujourd'hui, rien n'a été décidé car les choses bougent tous les jours mais la Ville travaille en partenariat avec l'Agglomération. La question sur l'aide que l'on peut apporter a été posée et on s'inscrit bien entendu dans une démarche de solidarité envers ces populations. Il y a différentes façons de les aider, elles peuvent être humaines, matérielles ou financières.

Cette problématique coûte extrêmement cher et on ne sait pas quand cela va s'arrêter. Il y aura probablement un appel à la solidarité.

Monsieur Christophe MARTIN pense que le Conseil Municipal doit se saisir de ce problème dès à présent. Il souligne que la fermeture des portes en Italie a modifié les flux migratoires, par le Maroc et l'Espagne. La question de la politique migratoire revient à l'Etat qui ne souhaite pas intervenir. Ce point-là devrait être, à son avis, traité à l'échelle européenne. Aujourd'hui, 100 à 200 personnes arrivent tous les soirs à Bayonne dont des enfants, des mineurs non accompagnés, des femmes enceintes, des jeunes couples. Le Département s'est organisé au mieux pour répondre à certains besoins, notamment ceux des mineurs non accompagnés, mais le niveau d'afflux est tel qu'il ne pourra pas être géré sur la durée par la seule volonté des bénévoles qui font finir par s'essouffler. L'Agglomération et la Ville de Bayonne ont pris les choses au sérieux avec l'intégration de 7 professionnels, sous la houlette de Atherbéa. Actuellement, le montant des opérations employées est de 55 000 € par mois avec un engagement sur 6 mois. Les besoins qui ont été recensés sont des affaires de toilettes, écharpes, bonnets, gants... Les repas sont apportés le midi par la structure d'insertion « Eole » à hauteur de 150 repas par jour et le soir par les bénévoles qui s'organisent. Ces migrants sont des personnes exemplaires, pas du tout agressifs, très disciplinés qui ne souhaitent pas rester sur place mais se diriger vers les capitales plutôt francophones. On a aussi tous les travers avec les petits dealers qui viennent faire leur commerce ou des personnes qui se font payer en espèces les billets de bus et qui les annulent au dernier moment. Les propos du Ministre de l'Intérieur qui souhaitent prendre des mesures pour les reconduire à la frontière sont décalés face à cette réalité car ce sont des êtres humains pour lesquels on doit apporter des éléments de réponse. Il y a des Maires qui se sont positionnés : St Palais, Hasparren par exemple. Quels types de réponse peut-on apporter ? Il aimerait que l'on puisse examiner l'accompagnement que l'on peut leur réserver. Au travers de nos services techniques, au travers de prêt de matériel, peut-on se mobiliser ? Boucau a cette belle tradition de savoir accueillir des gens venus d'ailleurs. Il est persuadé qu'il y a des bonnes volontés partout. Tout ce qui sera fait sera bienvenu car il craint que l'on ne s'installe dans la durée. C'est une problématique lourde qui va fortement impacter le territoire.

Monsieur le Maire répond que le signal fort a été envoyé par de nombreuses collectivités y compris Boucau. On connaît leurs besoins, ils sont nourris, logés et n'attendent qu'une chose c'est de partir. La question qui se pose c'est l'aspect financier car la Ville de Bayonne ne va pas supporter toute seule cette situation. Il est possible de mobiliser les services techniques, la Ville l'a déjà fait mais pourquoi ? Comment ? On est prêt à intervenir mais on attend des réponses. A part un soutien financier, il ne voit pas comment il sera possible de les aider pour l'instant par rapport aux besoins qu'on connaît aujourd'hui et pour lesquels il est fait face.

Madame Marie José ESPIAUBE souligne qu'un Conseil Communautaire se tiendra le 15 décembre. C'est à ce moment-là que le Président devrait solliciter l'aide des Villes pour un montant au prorata de la population.

Monsieur le Maire répond que cela a été évoqué et qu'il y a des pistes. Il regrette le positionnement de l'Etat sur le sujet et en a fait part à Monsieur le Sous-Préfet. Une commission « Ressources » aura lieu le 3 décembre et le sujet sera évoqué. Il souligne que le comportement de ces migrants est exemplaire mais que l'effet groupe peut générer des attitudes négatives. De plus, il y a de nombreux enfants, on ne peut pas s'échapper, la Ville interviendra.

Madame Francine DUPLASSO questionne à nouveau Monsieur Patrick ACEDO sur le déploiement de la fibre sur la Commune.

Monsieur Patrick ACEDO indique que tout est planifié jusqu'en 2020.

Madame Francine DUPLASSO souligne qu'elle souhaiterait obtenir cette planification, quartier par quartier pour pouvoir renseigner les administrés.

Madame Francine DUPLASSO donne lecture d'un texte :

« Je suis, conseillère municipale de l'opposition, et ma lecture pour connaître, découvrir, suivre l'évolution de ma Commune sont : le journal Sud-Ouest pour l'actualité, le Boucau Synergies et l'Étincelle du PCF.

Ma perception des lectures m'emmène parfois à me poser des « questions ».

Je n'entrerais pas dans la polémique gauche-droite souvent évoquée sur l'Étincelle en particulier l'édition octobre 2018.

C'est pour cela que je vous ai demandé d'intervenir Monsieur le Maire et je vous remercie de me laisser prendre la parole.

« Quelles sont les différences avec d'autres élus, notamment de droite ».

Vous faites référence en citant sous forme de liste non exhaustive quelques « décisions mises en œuvre et qui existent toujours. Comme par exemple au CCAS (ou la plupart des activités ont été impulsées par les communistes) »

- La foire aux vêtements aujourd'hui rebaptisée vesti'bulle,
- Un service infirmier très apprécié par la population,
- Dans les écoles maternelles la présence d'une ATSEM dans chaque classe,
- Dans les écoles primaires l'intervention : – Des agents municipaux dans le cadre sportif – Des agents extérieurs pour la culture et la musique.

L'art de la récupération est une pratique courante, Monsieur Crespo. Mais rendons à César ce qui est à César.

- La foire aux vêtements aujourd'hui rebaptisée vesti'bulle : C'est dans le cadre du comité des fêtes et parallèlement aux festivités annuelles qu'en 1996/1998 (le Bureau du comité – René Roques trésorier) a été décidé d'organiser à l'approche des fêtes de fin d'année « la Bourse aux jouets » – l'arrivée du père Noël sur Boucau avec le goûter des enfants à la salle Paul Vaillant Couturier. Pour organiser la distribution des jouets aux familles l'équipe municipale de M. JACQUÉ a proposé en partenariat avec le CCAS d'inviter ces familles à venir récupérer les lots collectés (Population boucalaise – Kiwani's, etc...) Aussitôt, une forte demande s'est faite sur la nécessité de fournir des vêtements, ce qui a été immédiatement mis en place l'année suivante en même temps que la bourse aux jouets. Voilà comment « la Bourse aux vêtements » a trouvé ses lettres de noblesses. Sous l'impulsion de Éric LABORDE, adjoint à la culture, sous la mandature de François JACQUÉ.

Permettez-moi également de vous rafraîchir la mémoire sur les actions que vous citez. Vous omettez volontairement d'en gratifier leurs initiateurs. Je profite et vous auriez pu le faire, rendre hommage aux équipes de bénévoles qui développent le Vesti'bulle avec l'appui du CCAS.

. Des agents municipaux dans le cadre sportif : en 1995, l'Inspecteur Jeunesse et Sport intervenant sur Boucau (Michel ARIAS) est venu proposer à François JACQUÉ l'intégration d'un animateur Sportif Municipal, Gorka Sanchez en soutien de l'intervenante sportive déjà existante dans les écoles et permettre ainsi un complément « Extra-Scolaire » de proposer des activités sportives et ludiques autour du sport pendant les Vacances Scolaires. Ce qui fut fait avec grand succès.

. Agents extérieurs pour la culture et la musique : Je suis surprise que vous n'évoquiez pas le rôle des Centres Musicaux Ruraux et de son excellente représentante sur Boucau : Michèle DUPOUY qui a initié, formé, beaucoup d'élèves des écoles de Boucau durant des décennies. Il en est de même pour la création de la Chorale de Chœur d'enfants Chant'école sous l'impulsion du service Culturel à partir de 1996/1997 et enfin avec les CMR la création du CAEM (Carrefour d'Animation et d'Expression Musicale). Marie-Christine WIBEAU et Mado LAFOND toujours sous l'impulsion du service culturel et associatif 1999/2001.

Monsieur CRESPO, les élus autre que ceux de votre obédience, savent faire du social, du culturel. Ils savent également travailler avec toutes les personnes de bonne volonté, sans préjugés. Il y a eu au cours de cette décennie, des personnes comme, la famille Froustey, Messieurs Jacques Gerzain, François Jacqué, Éric Laborde, René Roques et la liste est loin d'être exhaustive.

Je tenais à faire cette déclaration par soucis d'objectivité.

Enfin j'attire l'attention de Madame LOUSTALET pour son article « Avis de contamination ». L'école Jeanne d'Arc n'a rien demandé. Le parking devant le mur à gauche et l'école a été financé par l'association Bétuc, propriétaire des biens.

La route qui longe l'église permet aux riverains de l'impasse de l'église d'avoir une sortie normale, et surtout aux camions des ordures ménagères de circuler correctement et en toute sécurité, en diminuant les risques d'accident, c'est une obligation, par ailleurs j'estime que les containers sont bien placés.

Enfin, madame LOUSTALET, quand vous avez une école maternelle et primaire, vous conviendrez qu'il est du devoir d'une Commune d'assurer la sécurité aux abords de cet établissement.

Et pour sourire, adieu « les petites devantures pittoresques et attrayantes » qui vont disparaître. Je dirai plutôt vivement le relooking de la rue Biremont et le développement du commerce, place Sémard. »

Monsieur Jean Pierre CRESPO intervient en indiquant que le bulletin de l'Étincelle n'a pas vocation à être commenté en Conseil Municipal. Il ne renie rien de ce qui a été écrit, il n'a pas dit que certains n'ont pas fait des choses mais que l'origine de certaines choses remontaient aux élus communistes depuis avant la guerre. Il ne rentrera pas dans les détails mais il trouve que venir en Conseil Municipal pour critiquer un article politique, signé, et distribué à toute la population, c'est de la politique de caniveau et il ne tombera pas dans cette politique malodorante dans laquelle il dit à Madame Francine DUPLASSO qu'elle excelle. Il préconise d'élever le débat en Conseil Municipal plutôt que de s'enfoncer, c'est affligeant de bêtises.

Madame Marie José ROQUES dit que ce qui est affligeant c'est de mettre des contre-vérités dans les boîtes aux lettres des Boucalais.

Monsieur le Maire pense que l'on peut débattre de tout autour de cette table. Il ne voit pas pourquoi on interdirait un débat sur l'Étincelle ou sur tout autre sujet. Qui que ce soit en Conseil Municipal a le droit

de ne pas être d'accord avec un sujet et a le droit de l'évoquer surtout si cela touche à la politique locale et jusqu'à preuve du contraire c'est dans cette instance que cette politique est évoquée.

Madame Francine DUPLASSO a réagi par rapport à ce qu'elle a lu sur l'Étincelle et elle en a le droit. Monsieur Jean Pierre CRESPO ne partage pas son avis, il en a le droit également. Monsieur le Maire dit à Monsieur Jean Pierre CRESPO que lorsqu'il parle de politique de caniveau, il devrait regarder ce qui est écrit sur son journal car il n'est pas sûr qu'il « enflamme » beaucoup de Boucalais. Pour avoir réagi comme cela, elle a dû faire « mouche ».

Monsieur le Maire revient sur quelques informations :

- . commission finances : 6 décembre 2018
- . Conseil Municipal : 17 décembre 2018
- . Réunion publique sur le plan de circulation : 19 décembre 2018
- . Inauguration de l'église : 21 décembre 2018
- . Commission culture : 11 décembre 2018

Il annonce que le travail de la commission extra-municipale pour le Centenaire a revêtu un certain succès avec la visite du Sous-Préfet pour l'inauguration des plaques, la conférence, le concert et la lecture par 17 enfants des 150 Boucalais « Morts pour la France ». Les expositions seront en place jusqu'à la fin du mois.

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 35

